

Informaticiens de la Sécurité Sociale : Défendons ensemble nos métiers et nos droits !

Cher(e)s collègues,

Le SNFOCOS s'appuie sur des commissions professionnelles pour faire remonter les problématiques et revendications propres à chaque catégorie de métiers. Parmi elles, la Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens (CPPI) défend les intérêts des informaticiens.

La CPPI constate que les récentes évolutions du Système d'Information (SI) de la Sécurité Sociale menacent à la fois nos conditions de travail et l'évolution de nos compétences. Face à l'augmentation de la sous-traitance, à l'absence de stratégie RH et à la faible rémunération des informaticiens, le SNFOCOS intervient et relaie vos revendications auprès des instances nationales de la Sécurité Sociale.

Dans ce contexte, une plateforme de revendications portée par la CPPI et le SNFOCOS a été construite autour des 3 axes suivants :

1. RÉINTERNALISER LES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET LIMITER LE RECOURS A LA SOUS TRAITANCE

👉 La CPPI revendique, dans toutes les instances, un renforcement des effectifs internes et des recrutements en CDI afin de garantir la maîtrise et la sécurité des Systèmes d'Information, d'améliorer la réactivité des équipes et de limiter les coûts ainsi que les impacts négatifs liés à la sous-traitance.

Prenons le cas du projet ARPÈGE, dont les ressources externes représentaient 76 % en 2023 et encore plus en 2024. Ce projet, dédié au paiement des indemnités journalières de l'Assurance Maladie, est considéré par un haut responsable de la caisse nationale comme « l'un des plus grands projets SI en cours de déploiement ». Pourtant, il a récemment fait la une des médias en raison de graves dysfonctionnements ayant conduit à la suppression des indemnités de milliers d'assurés sociaux,

tout en générant une forte pression psychosociale sur le personnel de l'Assurance Maladie. Bien que certaines réinternalisations aient été mises en place, elles restent insuffisantes : au-delà du développement, les spécifications fonctionnelles et la validation du projet ont été en grande partie confiées à des prestataires externes.

Face à ces constats, nous exigeons :

- Que l'ensemble des projets SI, de la conception à la validation, soit intégralement pris en charge en interne, afin de garantir le contrôle des Systèmes d'Information et de renforcer les compétences des équipes.
- La mise en place d'une véritable stratégie RH dédiée aux informaticiens, comprenant :
 - **L'élaboration d'un plan de gestion des ressources humaines spécifique aux informaticiens de la Sécurité Sociale**, intégrant des dispositifs de formation et de valorisation des expertises internes.
 - **L'amélioration des conditions de travail**, à travers des mesures concrètes de prévention des risques psychosociaux liés à la gestion déficiente des projets SI, afin d'offrir un environnement professionnel stable et serein.
 - **Une diminution significative de la sous-traitance** : la Sécurité sociale fait face à une sous-traitance excessive, dépassant souvent 50 % dans des projets informatiques majeurs, ce qui freine l'évolution de carrière des informaticiens internes. Il est donc essentiel de mettre en place un plan de recrutement, de fidélisation et de réaffectation réelle des missions actuellement externalisées à des agents de la Sécurité Sociale, afin de garantir la maîtrise des compétences, d'assurer la pérennité des projets et de renforcer l'expertise interne.

2. FAIRE RECONNAÎTRE NOS COMPÉTENCES ET NOS MÉTIERS

Dans le cadre de la nouvelle classification, nous revendiquons :

- Un rattachement immédiat à la grille informatique pour tous les agents concernés, sans déclassement.

- Une véritable progression de carrière, en adéquation avec les enjeux des métiers du numérique.
- Une harmonisation des pas de compétence à partir du niveau IVA, alignée sur les autres niveaux cadres.
- Enrichir les référentiels emplois-compétences afin de permettre une évolution de carrière des informaticiens.

Il est essentiel de souligner une avancée significative : grâce à l'action de la CPPI, l'Ucanss a accordé, dans le cadre de la nouvelle classification, l'application du statut cadre dès le niveau IVA de la grille informatique pour les informaticiens de la Sécurité sociale.

Cette reconnaissance marque une première victoire et un levier fort pour poursuivre nos revendications en matière de reconnaissance professionnelle et de progression de carrière.

3. OBTENIR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION

La carrière des informaticiens de la Sécurité Sociale progresse lentement, créant un écart salarial de plus en plus important avec le marché. Nous revendiquons une refonte nécessaire, en ligne avec les pratiques du marché de l'emploi (par exemple, un architecte SI présente un écart de 30 % et un directeur de projet MOE un écart de 52,6 % par rapport au secteur informatique). L'Ucanss se contente d'ajustements marginaux d'une classification obsolète, ne prenant pas en compte l'évolution des métiers du numérique. Malheureusement, la nouvelle classification ne profitera ni aux seniors ni aux informaticiens de longue date au sein de leur organisme.

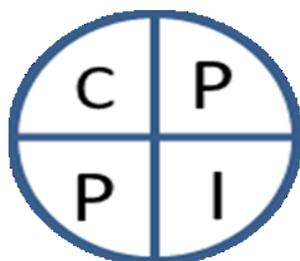
☞ Nous rappelons que **le SNFOCOS réaffirme avec constance sa revendication en faveur d'une revalorisation salariale pour l'ensemble des emplois de cadres.**

Face à cette situation, nous exigeons l'application de la circulaire interministérielle de janvier 2024 afin de :

- ✓ Revaloriser nos métiers ,
- ✓ Faciliter les recrutements,
- ✓ Limiter le turnover,
- ✓ Assurer une progression de carrière équitable

La CPPI poursuivra son action et portera à nouveau cette revendication auprès de l'Ucanss, en exigeant l'activation rapide de la clause de revoyure des nouvelles classifications en 2027 « pour finir le job ».

Le SNFOCOS se mobilise pour porter ces revendications dans toutes les instances de la Sécurité Sociale. Nous avons besoin de vous pour faire entendre notre voix ! Rejoignez-nous et engageons-nous ensemble pour défendre nos métiers et améliorer nos conditions de travail.



*La Commission Permanente
Professionnelle des
Informaticiens
du SNFOCOS*

cisnfocos@gmail.com

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS
Contactez les élus ou représentants SNFOCOS
présents dans votre organisme
ou adhérez directement via le formulaire en ligne sur :
<https://snfocos.org/adherer/>



Snfocos

Syndicat National
Force Ouvrière des Cadres
des Organismes Sociaux

Un syndicat en action, une force pour les cadres